

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PAR

Madame Valérie Bergeron,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Lundi, le 15 avril, à 19 heures

Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel, à Saint-Mathieu-du-Parc.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation de l'avis de convocation**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du Règlement de concordance 2019-02 relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 106 portant sur les dispositions relatives aux zones à risques de glissement de terrain**
5. **Adoption du Règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage no 106 – camions de cuisine de rue (food truck) – zone 203**
6. **Présence à la séance**
7. **Période de questions**
8. **Clôture et levée de l'assemblée**

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 3^e jour du mois d'avril 2019.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière